

Dernière session de législature bien remplie pour le Synode de l’Eglise réformée vaudoise

Villeneuve, 15.6.2019 – **Le Synode de l’Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) s’est réuni vendredi 14 et samedi 15 juin à Villeneuve. Il a notamment débattu des comptes, de la gestion du Conseil synodal, des bilans de législature et de la Constitution de l’Eglise évangélique réformée de Suisse.**

Le dernier Synode de la législature s’est ouvert vendredi 14 juin, jour de la grève des femmes, en présence de la première femme présidente du Synode, de la première femme à avoir été Présidente du Conseil synodal et de la première femme pasteure à siéger à l’exécutif de l’EERV.

Comptes

Le Synode a approuvé la présentation des comptes 2018. L’exercice a produit un bénéfice d’environ 545’000 fr. alors qu’un déficit d’environ 367’000 fr. était budgété. Cette différence s’explique en grande partie en raison d’une masse salariale et de charges moins importantes que prévues. Le Synode a également choisi d’attribuer une partie de ce bénéfice (85’000 fr.) aux Régions sous forme de réduction de leurs contributions 2019.

Gestion 2018

Le Synode a longuement débattu de la gestion 2018 du Conseil synodal. L’assemblée a rejeté la proposition du rapport de la Commission de gestion de ne pas approuver la gestion de l’exécutif de l’Eglise. Tout en tenant compte des rapports de cette commission, le parlement a approuvé, à une large majorité la gestion 2018 du Conseil synodal, en exprimant de la réserve sur sa gestion des ressources humaines.

En outre, le Synode a décidé de demander au Conseil synodal de veiller à « la protection de la santé et de la personnalité des collaborateurs » (selon l’art. 167 RE). Il a également chargé l’exécutif de constituer un groupe de travail qui devra présenter un rapport en vue d’un débat décisionnel avant la mise en œuvre d’une réorganisation des ressources humaines. Quant à la question de la nomination des membres sortants du Conseil synodal, elle sera à traiter durant la prochaine législature.

Bilan de législature

Le Conseil synodal a présenté un bilan de sa législature en soulignant la qualité des relations de l’EERV avec ses partenaires, quelques éclairages sur l’importance du travail des offices de support, ainsi que la richesse et la diversité des projets initiés dans les Services et les Régions de l’EERV entre 2014 et 2019. La conseillère synodale Myriam Karlström a rappelé que l’exécutif avait placé la législature « sous le signe de l’audace. Entendez par là qu’il a renoncé à pleurer un passé et un statut révolus ; il a dénoncé toute tentation de repli identitaire ; il a encouragé chaque lieu d’Eglise à envisager les changements nécessaires avec lucidité, élan et confiance. »

Eglise réformée de Suisse

Le parlement de l’EERV était également appelé à ratifier la Constitution de l’Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS). Après un long débat passionnel, elle a été ratifiée avec 34 voix pour et 20 voix contre.

Postulat sur l'écologie

En réponse à un postulat, le Synode a décidé à la quasi unanimité de demander au prochain Conseil synodal d'intégrer la thématique de l'écologie à son programme de législature 2019-2024.

Convention de subventionnement

Enfin, le Conseil synodal a eu le plaisir d'annoncer la signature de la convention de subventionnement 2020-2024 entre le Conseil d'Etat, l'EERV, la Fédération ecclésiastique catholique romaine du canton de Vaud (FEDEC-VD) et la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV). Le montant alloué s'élèvera en 2020 à 61,3 millions de francs pour atteindre 61,9 millions en 2024. Voir le [communiqué de presse](#) de l'Etat de Vaud.

Infos pratiques :

- **Lien vers les documents :** <http://eerv.ch/documents/synode-2019/>

Contact presse :

- *Xavier Paillard, président du Conseil synodal, 079 279 98 73, xavier.paillard@eerv.ch*